

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 10 MARS 2016 A 19 HEURES**

ETAT DE PRESENCE

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
BRIZZI M. MAIRE	X				FREGONI A.	X				NUCERA M.	X			
SCHMITT J.	X				LIONELLO R.	X				PETRUCCI A.		X		
PATERNIERI W.	X				GRASSE S.		X	X	MME SAVINI	PINNA A.	X			
SAVINI M.	X				PAQUIN J.M.	X				FORTUGNO J.	X			
TOCZEK J.P.	X				EYRAUD J.	X				SCHUTZ S.	X			ISQ AU VOTE DU POINT 11 INCLUS
PISU D.	X				KLAINE D.	X				QUINQUETON P.	X			
FRANCO N.	X				HIRTH C.	X		X	W. PARTERNIERI ISQ AU VOTE DU POINT 2	PRESTI M.		X		
SCHMITT M.	X				PIOVESAN M.	X				DA ROCHA SOARES A.		X	X	A. PINNA
HAAS S.		X	X	M. BRIZZI	FREGONI R.	X				AZEVEDO GONCALVES MH	X			

SECRETARE DE SEANCE : JOSIANE EYRAUD

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 21 (22 A PARTIR DU VOTE DU POINT 3 JUSQU'AU VOTE DU POINT 11 INCLUS)

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (24 A PARTIR DU POINT 12)

**Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire : En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers doivent désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du conseil municipal. Je propose de nommer Josiane EYRAUD en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des différentes procurations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 13 sera reporté à une réunion ultérieure du conseil municipal.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2015.**

Monsieur le Maire : Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 décembre 2015 est soumis à l'approbation des conseillers. Soulève-t-il des remarques particulières ?

Madame Pinna : Pourrions-nous avoir le procès-verbal plus tôt ? D'une part, car le compte-rendu arrive très tard, il est donc difficile de se souvenir des débats. Et d'autre part, nous n'avons que quelques jours pour procéder aux corrections.

Monsieur le Maire : Je vais clarifier la chose et vous proposer une méthode simplifiée de travail afin de réduire les délais.

Madame Schmitt : Au point 5, 3<sup>ème</sup> paragraphe, il y a une erreur dans les horaires. Il faut lire 16h30 à 17h30.

**VOTE : unanimité**

**2) Remplacement de Monsieur Jean-Luc MAZZILLI au sein du conseil municipal et des commissions dans lesquelles il siègeait.**

Monsieur le Maire : Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc MAZZILLI en date du 14 décembre 2015, Madame Marie Héliène AZEVEDO GONCALVES, suivante sur la liste, a accepté, par courrier du 3 février 2016, de

lui succéder. La nouvelle conseillère peut désormais prendre part aux délibérations.

Je vous souhaite la bienvenue et remercie Monsieur Jean-Luc MAZZILLI, qui fut adjoint au maire du 18 juin 1995 au 27 juin 2000, et conseiller municipal du 16 mars 2008 au 14 décembre 2015, ainsi que pour sa contribution à l'ouverture du local jeunes.

Monsieur Jean-Luc MAZZILLI était membre des commissions communales suivantes :

- Finances
- Travaux – Patrimoine – Environnement – Cimetière – Accessibilité
- Jeunesse-Scolaire
- Culture – Loisirs - Détente et Vie Associative
- Sports
- Habitat
- Communication
- Attribution des logements communaux.

Je vous propose de remplacer Monsieur Jean-Luc MAZZILLI par Madame Marie Hélène AZEVEDO GONCALVES au sein de ces commissions.

**VOTE : unanimité**

### **3) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).**

Monsieur le Maire : En application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), dans les communes de 3 500 habitants et plus, notamment, le maire présente au conseil municipal, en appui du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette année, il faudra voter le rapport.

Monsieur Franco prend la parole :

- p. 5 : L'Etat veut faire des économies à hauteur de 50 milliards d'euros sur les collectivités locales pour redresser les comptes publics.
- P. 6 : La contribution des collectivités locales participe au redressement des finances publiques : 56% pour le bloc communal, dont 70 % pour les communes.
- p. 7 : Mesures diverses :
  - Augmentation de la valeur locative 2016 (+ 1 %).
  - Le niveau de FPIC augmente, Nilvange est gagnante.
  - Le FCTVA améliore le budget d'investissement deux ans après l'investissement.
- Rénovation école Georges Brucker : des subventions seront demandées. Plus les projets d'investissement sont globaux, plus les subventions sont importantes.
- Création du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Madame Azevedo Goncalves fait une observation sur la page 8 concernant la partie 1 : je ne partage pas la conclusion de la 1ère partie, ce qui est écrit n'est pas exact. La réduction des dotations de l'Etat sert à financer une aide aux entreprises, le CICE, et non pas une réduction des déficits publics.

Monsieur Franco :

- Bilan budgétaire 2015 :
  - Transfert du Château à la Ville pour 1 236 266 €, simple écriture comptable sans conséquence financière.
  - Valorisation des travaux réalisés en régie par les employés communaux pour 43 660 €, ce qui permet de récupérer la TVA.
  - Troisième décision modificative pour l'ajustement des comptes par rapport aux besoins réels.
- Evolution des dépenses
  - Pénalité loi SRU de 14 000€, minorée par la participation de la Commune à la construction des logements sociaux MOSELIS rue Castelnau.
  - Le niveau des subventions aux associations a baissé suite à la mise en place de critères et à des

dossiers tardifs. Ce sera régularisé.

- Depuis le 10 août, plus de ligne de trésorerie.
- FPIC : gain de 46 000€.

Madame Azevedo Goncalves : La commune n'est toujours pas en conformité avec la loi SRU. Aussi, je vous demande quelle est votre stratégie pour, à terme, être en conformité avec la loi ?

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas de foncier pour construire, c'est une double peine. Nous avons des pistes : un terrain entre Nilvange centre et le Konacker est en train d'être testé.

Madame Pinna : Est-on sûr de la faisabilité de construction sur ce terrain ?

Monsieur Fortugno : Que voulez-vous faire du terrain du Konacker ?

Monsieur le Maire : On y travaille.

Monsieur Quinqueton : Il y a parfois une forte contradiction entre ce que l'on a décidé et ce que l'on doit faire. A chaque occasion de construire des logements sociaux, il faut assumer et être capable d'expliquer qu'on ne peut pas faire autrement, que c'est une obligation sanctionnée par la loi SRU. C'est le cas du Konacker.

Monsieur Toczek : Tu dis qu'il faut faire des logements sociaux sur le terrain de foot. On s'est engagé avec les gens du quartier à faire une concertation. On étudie d'abord les dents creuses.

Madame Frégoni Roseline : Le projet de construction sur le site de la Paix diminuera le besoin en logements sociaux, il faut en parler.

Madame Azevedo Goncalves : Ne pourrait-on pas demander une subvention pour mise aux normes des différents appartements libres à la location pour leur permettre de rentrer dans le cadre de la loi SRU ?

Monsieur le Maire : c'est une bonne question et nous devons rechercher toutes les possibilités

Madame Pinna : Vous dites qu'il n'y a plus de foncier. Or, nous savons tous que cela n'est pas vrai puisque le stade du Konacker et sa partie haute sont constructibles. Ce point fut d'ailleurs au cœur de la campagne électorale et a eu des conséquences sur son issue, je crois ! Par ailleurs, les logements communaux, qui sont nombreux, ne sont pas répertoriés comme des logements conventionnés. C'est un vrai problème qu'il faut regarder en face. Il est urgent de les vendre à un bailleur social public qui les rénovera dans un premier temps, et qui les fera entrer dans la sphère conventionnée dans un deuxième temps. Vendre à un bailleur privé comme cela a été fait par nous avec le centre Léo Lagrange ou par vous avec le presbytère et le bâtiment rue Clemenceau, c'est prendre le risque de faire sortir ces logements du conventionnement au bout de neuf années. Nous avons eu la chance que le centre Léo Lagrange soit repris par un bailleur social public, mais qu'en sera-t-il pour les autres ? Nilvange ne peut pas se le permettre compte tenu de la pénalité de 35 000 euros qui s'annonce pour l'année prochaine. L'EPFL a également son importance. Mis bout à bout, tous ces éléments pourraient faire diminuer considérablement cette pénalité. Ce serait essentiel pour notre budget.

Monsieur Brizzi : Cela fait deux ans, nous devons courir sur tous les points, puisque vous n'avez rien fait. Vos bâtiments sont en piteux état. Dès qu'on est arrivé, les dotations ont baissé. Remettre nos bâtiments en état est un exercice difficile.

Madame Pinna : Nous ne sommes pas là pour entendre ou porter des accusations. On veut nourrir le débat. Je vous rappelle que nous avons porté de vrais projets en direction du logement conventionné : Centre Léo Lagrange, bâtiment Moselis rue Castelnau... Ce dernier a d'ailleurs permis de limiter les pénalités de la loi SRU cette année encore. La réflexion et la concertation sont une chose, mais l'action en est une autre. Il est urgent d'agir !

Madame Schmitt : Le jour où on vendra tout, que nous restera-t-il ? Pourquoi nos « cités » ne sont pas des logements sociaux ? On a hérité de logements sociaux, on les a réparés et on ne veut pas les étiqueter comme tels. Il faut voir le problème à la source.

Madame Pinna : Tout simplement parce qu'il y eu un accès à la propriété pour ces logements. C'est aussi simple que cela.

Monsieur Fortugno : Quelles sont les démarches à faire ?

Madame Schmitt : A Paris, ils sont classés comme logements sociaux.

Monsieur Paternieri : La loi est mal faite sur ce territoire. On devrait raisonner à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et pas de la Commune.

Madame Azevedo Goncalves : Est-il possible de chercher parmi les propriétaires, s'il y a possibilité d'en faire des logements sociaux, de les faire racheter par un bailleur social ?

Monsieur Franco : Il y en a plus de deux cents qui sont libres.

Monsieur le Maire : Un bailleur social public a racheté « Les Mimosas » sur Uckange. Pourquoi ne pas s'en inspirer ? Cet argent que l'on verse sera reversé à l'EPFL pour réinvestir. Il y a des solutions.

Madame Pinna : Il vaut mieux que ces pénalités aillent à l'EPFL plutôt qu'elles soient perdues, j'en conviens...

Monsieur Franco reprend la parole.

Madame Azevedo Goncalves énumère les subventions de l'année précédente : vous annoncez une hausse **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** des subventions aux associations qui avaient beaucoup baissé ; elles étaient passées de 165 000 euros en 2014 à 138 000 euros en 2015. Quelle est la prévision pour 2016 ?

Monsieur Schmitt : On est en train de voir, certains dossiers ne sont pas conformes.

Monsieur Franco : Environ 150 000 euros.

Madame Azevedo Goncalves : Qu'entendez-vous par « hausse maîtrisée » ?

Monsieur Franco : La commune doit serrer la ceinture. S'il y a une demande d'augmentation, celle-ci doit être justifiée. Tout le monde doit contribuer à l'effort communal.

Monsieur Fortugno : J'espère que vous n'allez pas encore baisser la subvention du foot.

Monsieur Toczec : Je pense que le club de Nilvange est le mieux loti de la vallée, en comparaison avec le basket, qui a moins de subvention, ce qui pénalise les équipements et les éducateurs.

Monsieur Fortugno : Tu pénalises la formation, les équipements.

Monsieur Schmitt : Pour le basket, nous avons tous les critères et avons calculé. On a coupé la poire en deux, on n'a pas sabré, les critères sont connus. Il faut que la demande soit complétée.

Monsieur Fortugno : Il ne faut pas qu'on sabre la jeunesse. Quels sont les critères ?

Monsieur Schmitt : Des documents bien complétés.

Monsieur Franco reprend la parole. Il remarque la diminution du recours au personnel extérieur, la valorisation des travaux réalisés par le personnel communal, les charges exceptionnelles de 20 000€ du fait du versement des indemnités pour l'arrêt du projet de la traversée de ville, la baisse des dotations à hauteur de 124 000€ pour 2015 (prévision de – 100 000€ pour 2016), le FPIC bénéficiaire. Nous avons gagné le procès du stade, soit 480 624 €, et nous récupérons 101 383 € du SIVOM.

Monsieur Fortugno : Est-ce qu'on réinvestit dans le terrain synthétique ?

Monsieur le Maire : Non, on investit dans le projet Brucker. C'est un investissement intelligent.

Monsieur Franco : Comme pour l'éclairage public, il nous faut miser sur des investissements productifs.

Madame Pinna : Je salue l'acharnement juridique de plusieurs années qui a permis une indemnisation de 480 000 €, même si nous escomptions plus de 700 000 euros.

Monsieur Franco : Augmentation de 10 % du nombre d'inscrits à la médiathèque :

- Une plateforme musicale de streaming accessible gratuitement aux inscrits de la médiathèque et aux adhérents du Gueulard Plus et un accès wifi gratuit sur l'ensemble des espaces du bâtiment.
- 5 200 personnes qui ont participé aux animations, fréquentation importante qui varie de 200 à 400 personnes suivant les manifestations.

Madame Pinna : On voit que la gratuité a fait beaucoup de bien. C'est une bonne chose.

Madame Azevedo Goncalves : Pour la médiathèque, au titre de la convention, la commune s'était engagée à investir 60 000 euros en achats de livres CD... Quelle somme reste-t-il en 2016 avec la gratuité et la baisse de dotation du département qui est contraire aux engagements de départ ?

Monsieur Schmitt : Le budget n'a pas changé, la répartition est différente.

Madame Schmitt : Les jeunes sont à la recherche d'autre chose. Michel Colnot a travaillé sur un concours autour de jeux vidéo ludiques. Il suit l'offre et la demande.

Monsieur Franco évoque le ratio de rigidité, soit 53%, c'est à dire les charges incompressibles et continue les explications sur les différentes lignes.

Monsieur Quinqueton : Nous n'avons pas eu de mauvaise surprise sur le taux variable.

Monsieur Schmitt : On n'a pas eu de surprise, on a essayé de négocier les prêts, mais c'est impossible, car les taux de rachat sont beaucoup trop élevés (pénalités).

Monsieur Franco poursuit son exposé, notamment :

- 270 200€ de restes à réaliser 2015
- Le résultat de fonctionnement 2015 est de 1 113 479 €, auquel s'ajoutent 160 875 € de dotations aux amortissements.

Madame Pinna : A quel titre le parking Mellet sera-t-il communautaire ?

Monsieur le Maire : En raison du Gueulard +.

Madame Azevedo Goncalves : Avez-vous un projet d'utilisation du terrain Véolia ?

Monsieur le Maire : La mise place de conteneurs de rangement, un quai de déchargement pour les espaces verts, stockage des fleurs des espaces verts. Et je remercie les espaces verts pour leur travail de Titan.

Monsieur Franco reprend sa lecture et précise qu'on maintient les taux de fiscalité 2015.

Madame Azevedo Goncalves : Qu'entendez-vous concrètement par "investir de façon responsable et soutenable" ? Merci de m'en donner un exemple **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** dans vos projets.

Monsieur Franco : Le projet de réhabilitation de l'école Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet.

Monsieur le Maire : Et je rajouterai « productif ». On voit cela après.

Monsieur Franco évoque la réfection d'une allée au cimetière et la réhabilitation de l'accueil de la mairie.

Madame Azevedo Goncalves : Quel cimetière ?

Monsieur Franco : L'ancien.

Madame Pinna : Projetez-vous de refaire le carré militaire comme demandé par le Souvenir Français ?

Monsieur Toczec : L'allée E.

Monsieur Franco : Le projet de se fera en deux étapes :  
- réhabilitation de la salle Pierre Mellet en 2016  
- réhabilitation de l'école Georges Brucker en 2017 et 2018.

Madame Azevedo Goncalves : Pourquoi faites-vous des investissements dans l'école Brucker, et pas à celle de Schweitzer à la place de la salle Mellet ?

Monsieur Brizzi : Pour répondre à des problèmes d'accessibilité, d'odeurs d'assainissement, de chauffage de tout un bâtiment pour un étage vide, à l'époque bibliothèque, de température, aux règles d'incendie et à la présence d'amiante.

Madame Azevedo Goncalves : On parle de quoi ?

Monsieur Toczec : On parle d'une mise en conformité par rapport à l'amiante.

Madame Azevedo Goncalves : Et les autres ? Ici, il y a un risque d'école à 2 vitesses, car dans l'autre école, celle de Schweitzer, les enfants vont-ils attendre 5 ans pour de nouveaux investissements ?

Monsieur le Maire : Avec quoi investir ? Il faut investir de façon productive. Il faut consommer moins.

Madame Pinna : La sécurité, la rénovation, les économies d'énergie sont autant de sujets sur lesquels on ne peut pas s'opposer. Par contre, il faut clarifier votre propos et exposer le projet dans sa globalité. Cette réhabilitation n'a-t-elle pas aussi vocation à fermer le bâtiment Schweitzer ? Pour débattre il faut tout mettre sur la table sinon le débat est faussé. Il ne s'agit pas de polémiquer mais d'être transparent

Monsieur le Maire : Il y aura une concertation avec Schweitzer et une présentation du projet, pour ouvrir le débat.

Monsieur Fortugno : Et si les parents ne sont pas d'accord ?

Monsieur Paternieri : Ce n'est pas une fermeture, c'est un transfert.

Monsieur Toczec : Comment peux-tu concevoir une école à moitié pleine et une autre à moitié vide ?

Madame Pinna : On peut jouer sur les mots, mais il s'agit bien d'une fermeture qu'il faudra d'ailleurs voter en conseil municipal. Vous qui avez promis la concertation, à aucun moment dans la campagne, vous n'avez parlé de ce projet. Est-ce que si, après concertation, les gens ne sont pas d'accord, vous allez continuer ?

Monsieur le Maire : On est obligé de faire des choix. Il faut que les parents le comprennent. Il faut expliquer.

Madame Pinna : Oui, alors expliquez-le !

Monsieur Fortugno : C'est un projet de quatre millions.

Monsieur Toczec : Les travaux sont obligatoires.

Monsieur Paternieri : Il faut faire toujours plus avec moins d'argent, optimiser l'école. Concertation avec les gens, vous jouez sur les mots.

Monsieur Fortugno : Quatre millions sur un bâtiment.

Monsieur le Maire : Trois millions sept en opération globale comprenant les logements attenants.

M. Toczec : Ce sera pour le confort des enfants, c'est l'Education Nationale qui fermera les classes.

Madame Savini : La concertation, parlons-en ! Il n'y a eu aucune concertation pour le sens unique.

Madame Pinna : Vous faites les questions et les réponses.

Madame Savini : Oui, car j'étais commerçante et il n'y a eu aucune concertation.

Madame Pinna : Apparemment, il n'y en a pas plus avec vous !

Monsieur Fortugno : Je préfère embellir la ville que mettre tout dans un bâtiment.

Madame Azevedo Goncalves : Votre proposition ou perspective est un regroupement : l'espace sera-t-il suffisant, le nombre de classes également ? Les classes ne seront-elles pas trop chargées ? Vous venez d'annoncer 24 élèves par classe. Y a-t-il des possibilités d'extension ?

Monsieur le Maire : Oui, nous avons d'autres bâtiments pour une possible extension.

Madame Pinna : Lorsque nous avons mis en avant notre projet de traversée de ville, vous ne nous avez pas laissé le temps de le présenter. Vous êtes entrés dans la polémique en vous servant des esquisses. Ce ne sera pas notre cas. Nous souhaitons qu'il y ait des échanges, mais soyez transparents.

Monsieur Franco : C'est la totalité du projet qui nous donne des subventions.

Madame Pinna : La somme que vous investissez chaque année depuis votre élection n'excède pas les 500 000 € par an. Si vous vous engagez sur ce projet, nous avons peur que l'argent investi n'aille que là et que le reste de la ville en pâtisse. Pouvez-vous nous rassurer là-dessus ?

Monsieur Schmitt : Si vous aviez investi sur la traversée de la ville, comment auriez-vous fait le reste ?

Madame Schmitt : Là, on parle de nos enfants, presque 300 enfants qui viennent tous les jours.

Madame Pinna : Justement, la somme avancée vous choquait à l'époque. Or, le projet était axé sur tout le centre ville et la traversée. Là, on parle d'un seul bâtiment et la somme ne vous choque plus...

Monsieur Franco : On ne sera pas pris à la gorge, on fait appel au maximum de subventions, on aura à peu près 150 000 € de réserve.

Madame Pinna : Cela ne nous rassure pas du tout. 150 000 euros, c'est trop peu. Une rue correctement faite coûte plus de 100 000 euros.

Madame Schmitt : Le bruit, le froid, l'inconfort, c'est devenu inadmissible.

Monsieur Fortugno : Je n'ai jamais rien entendu.

Madame Schmitt : Que restera-t-il pour le reste de la ville ? Le pôle enfance a plombé pas mal d'argent.

Madame Pinna : La crèche communautaire a été subventionnée à 75 %. Par ailleurs, il s'agissait d'un nouveau service pour la ville. Une aubaine. C'est incroyable d'entendre cela.

Madame Schmitt : La crèche, pas le pôle enfance.

Monsieur le Maire : Avant on ne parlait pas de budget. On refait le cimetière, on refait la placette St Jacques, il faut travailler dans le préventif, une route coûte 200 000 euros.

Monsieur Toczek : On trouve des moyens techniques moins chers, garantis.

Monsieur Franco : S'ils nous disent 200 000 €, si on ne fait pas de préventif, mais si on anticipe.

Madame Savini : Il fallait raisonner avant. Si tout avait été fait régulièrement (route-cimetière-logements).

Madame Azevedo Goncalves : Si j'ai bien compris, il resterait un fond de réserve de 150 000 euros environ, pour autre chose. C'est pour les 5 ans à venir ? Pour les urgences ou ..... ?

Monsieur Franco : Le budget est établi pour laisser 150 000 € annuellement à dégager pour des routes ou autre chose.

Monsieur le Maire : A Thionville, les taxes augmentent de 20%. Il faut faire des efforts au niveau de la gestion avant de demander un effort à la population.

Madame Pinna : Bien sûr qu'il n'est pas question d'augmenter les impôts. Mais reconnaissez au moins que cela est possible car la ville a été bien gérée auparavant.

Madame Savini : La ville était mal gérée auparavant.

Monsieur le Maire : On tient compte de notre population.

Monsieur Paternieri : Si vous laissez deux classes à l'école Schweitzer et trois classes à l'école Brucker, on a deux écoles banales. Si on peut optimiser un projet pour la ville, on vous présente un pré-projet qui doit être discuté, amendé.

Madame Pinna : Il faut en discuter clairement. Et merci de l'avoir été, Monsieur Paternieri mais vous êtes bien le seul.

Monsieur Quinqueton : Il faut en discuter parce que la question a été soulevée.

Madame Azevedo Goncalves : Y-a-t-il possibilité de donner la parole au public dans le cadre du conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Je pense que nous devrions plutôt en discuter dans de plus petits groupes. Il y a possibilité dans les comités de quartier.

Madame Azevedo Goncalves : Je pense qu'à l'instant « T », ce serait mieux. Oui, cette réunion de quartier était très bien.

Monsieur le Maire : Les gens s'interrogent. Il faut instaurer des samedis matin pour rencontrer les parents d'élèves.

Monsieur Fortugno : J'ai demandé que le public puisse lire en même temps que nous la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Cette note de synthèse sera projetée en même temps que ce que vous aurez sous les yeux.

Madame Pinna : Croyez-vous que les gens verront ?

Monsieur Fortugno : Les gens préfèrent avoir le papier dans les mains.

Madame Pinna : Nous n'avons jamais voté le DOB auparavant ?

Monsieur le Maire : C'est nouveau.

Madame Pinna : Même si cela a été bien présenté par Monsieur Franco que nous remercions, nous ne voterons pas pour, car il y a trop de zones d'ombre quant au projet « Brucker ».



**VOTE : 19 Pour / 6 abstentions** A. Pinna – P. Quinqueton – S. Schutz – J. Fortugno – A. Da Rocha Soares par procuration – MH. Azevedo Goncalves

#### **4) Autorisation spéciale d'investissement.**

Monsieur le Maire : L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en section d'investissement au titre des dépenses réelles de l'exercice 2015 s'élevaient à 1 115 201,00€ (déduction faite des remboursements d'emprunt et dettes assimilées s'élevant à 522 195,02€). Le quart de ces crédits s'élève donc à 278 800,25€.

Je vous demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Article	Objet	Montant TTC
20	202	Frais relatifs à la modification n° 5 du POS	500,00
	2031	Etude de sol POS	23 000,00
	21311	Fourniture et pose de revêtement de sol pour un bureau en mairie	1 600,00
	2152	Abribus et quai PMR rue Joffre	20 200,00
	2161	Œuvre Baru médiathèque	5 800,00
	2188	Matériel de manutention	400,00
469	2031	Mission SPS et solde maîtrise d'œuvre aménagement des locaux au RDJ du Centre Albert Camus	1 800,00
	21318	Aménagement rez-de-jardin du Centre Albert Camus	9 000,00
471	21318	Estimation travaux eaux usées logements 14-16 Joffre	20 000,00
	21318	Fenêtre 15c rue de Gaulle	1 400,00
483	2031	Etudes préalables rénovation Ecole Brucker et salle Mellet	29 000,00
	2313	Maîtrise d'œuvre et AMO rénovation Ecole Brucker et salle Mellet	90 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>202 700,00</b>

Madame Pinna : Pourquoi ? On ne sera pas dans les clous ?

Monsieur Thiry : C'est pour autoriser la dépense avant le vote du budget.

Madame Azevedo Goncalves : Vous annoncez deux grosses dépenses de 119 000 euros en vue de la rénovation de l'école Brucker et de la salle Mellet. Ces projets ont-ils été présentés en commission des travaux et à l'ensemble des élus de la commune ?

Monsieur le Maire : il s'agit des études et du maître d'œuvre. Réunion d'abord.

**VOTE : unanimité**

#### **5) Présentation d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2016 auprès de l'Etat.**

Monsieur le Maire : Après étude de notre dossier, Monsieur le Sous-Préfet préfère orienter notre demande de subvention vers le Fonds de Soutien pour l'Investissement Local, fonds créé en 2016 et doté d'un milliard d'euros, plutôt que vers la D.E.T.R.. En effet, le projet répond aux critères d'éligibilité de la première enveloppe de ce fonds, dotée de 500 millions d'euros, particulièrement en ce qui concerne la rénovation thermique et la mise aux normes des équipements publics.

Je vous demande donc l'autorisation de modifier l'intitulé de ce point en « **Présentation d'une demande de subvention au titre du Fonds de Soutien pour l'Investissement Local auprès de l'Etat.** »

Et je vous propose de présenter l'opération « réhabilitation de l'école primaire Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet », d'un montant global HT de 3 119 731 (études comprises) au titre du F.S.I.L..

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses (H.T.)		Recettes escomptées	
Maîtrise d'œuvre	180 000 €	AMITER 2015-2020 (40 %)	1 247 892 €
Contrôle technique	6 950 €	F.S.I.L. (30%)	935 921 €
Mission de coordination SPS	2 511 €	REGION (5%)	155 986 €
Cabinet conseil en efficacité énergétique	3 470 €	EUROPE (5 %)	155 986 €
Ordonnancement Pilotage Coordination	24 600 €	Autofinancement (20 %)	623 946 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	24 875 €		
Rénovation totale	2 855 000 €		
Diagnostique amiante plomb	1 000 €		
Etude géotechnique	2 950 €		
Etude structure	7 825 €		
Plans géomètre	9 000 €		
Mesures acoustiques	1 550 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 119 731 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 119 731 €</b>

Madame Azevedo Goncalves : Le montant reste le même ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça. C'est juste l'intitulé qui change.  
L'autofinancement par la commune passera à 30 %.

Madame Azevedo Goncalves : C'est jusqu'à 30 % ?

Monsieur le Maire : De 623 946 €, ça passerait à 935 921 €.

Madame Pinna : Pas de clarté sur un projet qui semble déjà ficelé. La hauteur d'investissement sur un seul bâtiment porte à questionnement, surtout que nous n'avons pas été rassurés sur ce qui sera investi ailleurs.

Monsieur Quinqueton : C'est imprudent de concentrer tous les fonds sur le même projet.

Monsieur le Maire : On aurait eu des petits projets, on n'aurait rien eu en termes de subvention.

Monsieur Schmitt : Et sur la traversée de la ville ?

Monsieur Fortugno : Le projet impliquait une grande partie de la ville et prenait en compte l'assainissement, le réseau électrique, l'embellissement, le stationnement... Ce n'est pas comparable.

**VOTE : 20 Pour / 5 contre** A. Pinna – P. Quinqueton – S. Schutz – J. Fortugno – M. Presti – A. Da Rocha Soares par procuration

#### **6) Détermination des catégories de dépenses à imputer sur le compte 6232.**

Monsieur le Maire : Au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sont imputées les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, de jumelages entre cités, de réceptions diverses.

Suite à une récente évolution de la jurisprudence de la Chambre Régionale des Comptes, la direction générale des finances publiques de la Moselle veut une délibération de principe précisant la catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232. Cette délibération doit fixer les principales caractéristiques des dépenses visées.

Au vu de l'historique des dépenses imputées à l'article 6232 à Nilvange, je vous propose d'imputer à l'article 6232 les catégories de dépenses suivantes :

- Commémorations nationales : 19 Mars, 17 avril, 8 Mai, 11 Novembre, 5 Décembre

- Fêtes nationales : Fête Nationale, Fête du Travail, Fête de la Musique, Journées du Patrimoine, Téléthon, Fête de la Diversité
- Fêtes locales : Carnaval, Feux de la St Jean, Saint-Nicolas, Journée Découverte de la Nature, Parc en Fête, Fête de la Nature
- Réceptions diverses : remise de médailles, Vœux du maire, Lire en Fête.

Les autres dépenses relatives aux réceptions seront imputées à l'article 6257.

Monsieur Schmitt : La répartition est différente.

Monsieur Quinqueton : Je trouve cela mesquin de la part de la Cour des Comptes.

Madame Azevedo Goncalves : J'ai eu des échos très positifs à propos du 1<sup>er</sup> mai 2015 organisé en collaboration avec nos communes voisines. C'est bien, ça avait du sens et de l'allure ! Pouvez-vous me dire comment va s'organiser la collaboration avec Knutange et Algrange en 2016, si cette collaboration est maintenue ?

Monsieur le Maire : Non, ce ne sera pas reconduit, car nous n'avons pas les mêmes façons de compter. J'espère qu'un jour le 14 juillet sera fait par les trois communes sur le site de la Paix avec un feu d'artifice, un bal.

Madame Azevedo Goncalves : Une convention peut-elle être envisagée si tout est remis à plat ?

Monsieur le Maire : Oui, pour ne pas rester sur un échec.

Madame Azevedo Goncalves : Je le regrette également, surtout que la coopération avait bien fonctionné jusqu'à présent et qu'ensuite le code du travail est mis à mal, situation dénoncée par tous les syndicats et organisations de la jeunesse (comme tout le monde le sait, actualité du moment). Cela veut dire que le 1<sup>er</sup> mai sera annulé.

Monsieur le Maire : Non, on travaille avec les maires des autres communes pour un nouveau mode de fonctionnement.

Madame Pinna : Est-ce que cela n'est pas une question politique ? Pourquoi cela va pour le 14 juillet et pas pour le 1<sup>er</sup> mai ?

Monsieur Schmitt : Il y a un problème technique.

***VOTE : unanimité***

**7) Convention de prestation avec Fensch Coup de Main pour l'entretien des communes du bâtiment sis 4a rue Clemenceau.**

Monsieur le Maire : La Commune est propriétaire de l'immeuble d'habitation sis 4a rue Clemenceau, composé de trois logements, dont l'un est occupé par une personne âgée, l'autre par une personne à mobilité réduite. Leur état de santé ne leur permet pas d'entretenir les communs, dès lors dans un état d'entretien déplorable. C'est pourquoi je sollicite l'autorisation de signer la convention bipartite de prestation relative à l'entretien dudit bâtiment.

Le coût de cette prestation sera répercuté sur les charges locatives.

Monsieur Fortugno : Je souhaiterais connaître le nombre d'heures dans le mois pour établir une gestion juste du budget pour les locataires. Ce n'est pas stipulé dans le projet.

Monsieur Brizzi : On va travailler sur six mois.

Monsieur Fortugno : Il y a un surcoût à l'article 3 de Fensch Coup de Main.

Madame Azevedo Goncalves : Vous parlez de trois logements et de deux occupants. Qu'en est-il du troisième logement ? Est-il vide ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Azevedo Goncalves : Pourquoi n'est-il pas loué ?

Monsieur le Maire : Du fait d'une vétusté importante : remise en état et électricité à refaire. Certains travaux sont possibles en régie.

**VOTE : 20 Pour / 5 abstentions** A. Pinna – P. Quinqueton – S. Schutz – J. Fortugno – M. Presti – A. Da Rocha Soares par procuration

### **8) Avance sur participation 2016 Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch.**

Monsieur le Maire : Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch sollicite, comme chaque année, une avance sur participation pour 2016 à hauteur de 25% de la participation de l'année 2015, soit 3 210€.

**VOTE : unanimité**

### **9) Subventions exceptionnelles.**

Monsieur le Maire : les demandes de subvention exceptionnelles suivantes sont soumises à votre approbation :

- Association « Vos yeux plein d'étoiles » : organisation du Musée du Cirque du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2018.  
Demande : 10 000 € - Proposition : 10 000 € payables en deux fois.

Monsieur le Maire explique le projet. Si le projet marche, nous le prolongerons.

Madame Azevedo Goncalves : Est-ce que cela pourrait faire partie du programme scolaire ?

Madame Schmitt : Oui, elle pourrait intervenir dans des animations.

Madame Pinna : Qui fait partie de cette association ? A quoi va servir cette subvention ?

Monsieur le Maire et Monsieur Paternieri : Elle va servir à la confection d'animaux en résine, à l'achat de matériaux divers, d'expositions exceptionnelles des différents cirques français, de vêtements de 1900 à maintenant.

Monsieur Fortugno : Il va devoir y avoir une surveillance exceptionnelle.

Monsieur Schmitt : C'est à l'association de prendre les dispositions, la roulotte qui va être créée servira à faire des sandwiches et le bar mis à la disposition des autres associations.

Monsieur Toczek : Ils visent l'échelle internationale.

Madame Azevedo Goncalves : Vous nous indiquez qu'il y aura une convention : le Château sera mis à disposition gracieusement ou contre paiement d'un loyer ?

Monsieur le Maire : Non, à titre gracieux.

Monsieur Fortugno : On va mettre du public dans des allées dangereuses.

Monsieur Schmitt : Cela fait vingt ans que les allées sont dangereuses.

Monsieur le Maire : Nous avons l'opportunité de porter un projet.

Monsieur Fortugno : Nous ne sommes pas contre.

Madame Schmitt : Nous pouvons, grâce à ce musée, apporter une autre dynamique.

Monsieur Fortugno : Où allez-vous mettre les voitures ?

Monsieur le Maire : On ne va pas laisser passer cette occasion.

Madame Azevedo Goncalves : Le dossier a-t-il été examiné en commission loisirs, détente et vie associative ?

Madame Pisu : Le projet a été présenté à la commission culture, mais n'étant pas encore en place, vous n'avez pas pu y participer.

Monsieur Schmitt : Le projet global sera de 55 000 €.

Madame Pisu : Les 10 000 € seront pour lui permettre de continuer de progresser dans la préparation du projet.

Monsieur Schmitt : Le soir de la présentation, tout vous a été présenté. Madame Zavatta sera la marraine.

- Maison Pour Tous « La Borderie » : organisation de la Semaine de la Santé du 7 au 11 mars 2016.  
Demande : 1 000 € - Proposition : 1 000 €.

**VOTE : unanimité**

#### **10) Convention d'étude dispositif centre bourg.**

Monsieur le Maire : Les Communes d'Algrange, Knutange et Nilvange souhaitent s'engager dans une démarche de revitalisation de leur centre bourg. Avec la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, elles ont sollicité l'EPFL dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019.

Intérêt d'une candidature conjointe : définition d'un projet de développement à une échelle spatiale facilitant les synergies entre ces collectivités en termes d'habitat, de mobilité et de services.

La convention d'étude relative à ce projet est soumise à votre approbation.

Monsieur Quinqueton : Dans le cadre de l'EPFL, c'est le périmètre de la zone de la Paix ou c'est le centre bourg ?

Madame Schutz : Il y a un bout qui n'apparaît pas dans le plan.

Monsieur Thiry : Si, il a été rajouté à la dernière séance de travail.

Madame Schutz : Autre remarque : articuler avec les travaux de la zone de la Paix, c'est un bon levier.

Monsieur le Maire : Il s'agit de réhabiliter le centre bourg, requalifier la RD952E (Foch, Joffre), les copropriétés, la ZAC de la Paix.

Monsieur Thiry : La Poste est sur le périmètre de Knutange.

Monsieur le Maire : Sur ce haut de la vallée, il y a des projets communs.

Madame Schutz : On est intéressé par cette étude et on aimerait en prendre connaissance.

**VOTE : unanimité**

#### **11) Suppression de poste.**

Monsieur le Maire : Après avis du comité technique, réuni en séance du 22 décembre 2015, il convient de supprimer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à une promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**VOTE : unanimité**

## **12) Création de postes.**

Monsieur le Maire propose la création :

- de 20 emplois d'été ;
- des postes ci-dessous, suite à avancement de grade, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Madame Azevedo Goncalves : Il n'y a eu que vingt personnes qui ont postulé aux postes d'été l'année passée alors qu'il y en a quarante de proposés ?

Monsieur le Maire : En 2014, il y a eu 24 personnes qui se sont présentées sur 40 postes ouverts. Cette année, on fait appel à des jeunes pour créer un projet de ville, on affecte 40 postes de jeunes, dont 20 emplois d'été, et les autres pour un projet de ville.

Monsieur Paternieri : C'est un projet pour la ville.

Madame Pinna : On est cent pour cent contre. Nous contestons qu'il n'y ait que vingt-quatre jeunes qui se présentent pour les emplois d'été. Avant, on avait soixante jeunes. Cela pouvait les aider à financer le permis. Cela a été descendu à 40 en raison d'une moins grande demande, mais aucun jeune respectant les critères n'était refusé. Là, on descend à 20 je doute que personne ne soit refusé.

Monsieur Paternieri : On laisse l'enveloppe, il n'y a eu que vingt-quatre personnes qui se sont présentées. On a dit qu'au-delà des vacances scolaires, c'est une démarche complémentaire.

Monsieur Fortugno : Il faudra bien les encadrer, ces jeunes.

Monsieur le Maire : Ce ne sont pas des gamins.

Monsieur Paternieri : Pour exemple, j'ai rencontré des gens « dirigeants » qui nous interpellent « si on pouvait avoir des gens, des jeunes qui pourraient faire des petits projets » comme « embellir les gradins du foot ». Si un jeune veut embellir une partie de la commune, toi, tu refuses.

Monsieur Fortugno : Ce sont les employés qui doivent le faire.

Madame Pinna : C'est ouvert à vingt jeunes, cela nous semble peu.

Monsieur Paternieri : Ce n'est pas figé.

Monsieur Fortugno : On peut l'interpréter comme ça.

Madame Pinna : Alors, il faut que cela soit noté.

Madame Azevedo Goncalves : S'il y a plus de demandes de poste d'été plutôt que de porteurs de projet et vice versa, est-ce que cela sera figé ?

Monsieur le Maire : Non, c'est modulable.

Monsieur Quinqueton : Si on souhaite donner une orientation différente sur les emplois d'été, il faudra nous en faire part dans le prochain conseil présenté sous forme de budget.

**VOTE : unanimité** (pour les créations de postes suite à avancement de grade et **report** pour la création de 20 emplois d'été)

**13) Signature avec Algrange d'une convention de mise à disposition d'un policier municipal.**

Point reporté.

**14) Autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme pour l'école Brucker.**

Monsieur le Maire : Les travaux de rénovation de l'école Brucker et de la salle Mellet nécessitent un permis de construire.

Vous êtes appelés à m'autoriser à déposer ladite autorisation.

**VOTE : unanimité**

**15) Décisions.**

Monsieur le Maire : Dans le cadre des attributions que le conseil municipal m'a accordées le 7 décembre 2015, j'ai pris les décisions suivantes :

- 1) en application des dispositions de l'alinéa 4 de la délibération (achats publics) :

**N° 2015-021** : Décision de confier les marchés relatifs à la fourniture d'électricité (tarifs jaunes : médiathèque, pôle enfance et jeunesse, école Brucker et salle Mellet, et Centre Albert Camus) (achat, transport et distribution) et services associés du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 au fournisseur EDF (54000 NANCY) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant mini H.T. de 10 000 € et maxi H.T. de 120 000 €.

**N° 2015-022** : Décision de confier le marché relatif à l'entretien annuel des centrales de traitement d'air (gainés et bouches) du Pôle Enfance et Jeunesse à l'entreprise SETHI SARL (57120 ROMBAS) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 7 620 €.

**N° 2015-023** : Décision de confier le marché relatif au démantèlement, désamiantage et évacuation d'une chaudière du Pôle Enfance et Jeunesse à l'entreprise ACML (57190 FLORANGE) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 7 847 €.

**N° 2015-024** : Décision de confier le marché relatif à la livraison et fourniture de produits phytosanitaires, engrais et terreaux pour le service espaces verts au fournisseur LORRAINE ESPACES VERTS (54720 LEXY) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 15 311,41 €.

Madame Azevedo Goncalves : Le produit du compostage des déchets verts de la commune est-il récupéré par la commune comme engrais ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Azevedo Goncalves : Les produits phytosanitaires font partie, avec les biocides, de la famille des pesticides. Même bien utilisés, ils présentent des dangers pour la nature et pour l'homme, nos employés municipaux, nos enfants et, plus généralement, nous tous concitoyens. De nombreuses communes cherchent à les réduire, voire à atteindre le zéro phytosanitaire. Quelle est l'évolution de la consommation des produits phytosanitaires depuis 3 ans sur la commune ?

Monsieur le Maire : Cela sera fini en 2017 et des formations sont déjà en cours.

**N° 2015-025** : Décision de confier le marché relatif aux pièces détachées pour le service espaces verts au fournisseur ROCHA (57180 TERVILLE) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 5 320,39 €.

**N° 2015-026** : Décision de confier le marché relatif à l'outillage horticole pour le service espaces verts au fournisseur GUILLEBERT (59790 RONCHIN) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 10 020,05 €.

**N° 2016-01** : Décision de reconduire les marchés pour la livraison de documents imprimés et audio-vidéo pour la médiathèque pour l'année 2016 aux fournisseurs cités dans la décision.

**N° 2016-02** : Décision de confier le marché pour la réhabilitation du groupe scolaire Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet au Maître d'œuvre PACE SARL D'ARCHITECTURE (51100 REIMS) pour un montant H.T. de 180 000 €.

**N° 2016-03** : Décision de confier le marché relatif à la mission de contrôle technique (CT) pour la réhabilitation du groupe scolaire Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet à l'entreprise QUALICONSULT (54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY) pour un montant H.T. de 6 950 €.

**N° 2016-04** : Décision de confier le marché relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) pour la réhabilitation du groupe scolaire Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet à l'entreprise BECS (51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE) pour un montant H.T. de 2 511 €.

**N° 2016-05** : Décision de confier le marché relatif à la mission d'Ordonnancement-Pilotage-Coordination (OPC) pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire Georges Brucker et de la salle Pierre Mellet au prestataire SC FRANCE (57100 THIONVILLE) ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant H.T. de 24 600 €.

2) en application des dispositions de l'alinéa 5 de la délibération (attribution d'un logement) :

**N° 2016-06** : décision d'attribuer à Monsieur Luis DE FREITAS le logement sis 2 rue Fayolle (RDC) – T2 45,56 m<sup>2</sup> - Loyer nu : 366,07 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Madame Azevedo Goncalves : Ce dossier a-t-il été présenté à la commission d'attribution des logements ?  
Monsieur le Maire : Oui, car il avait déjà un logement, mais il y avait urgence à le libérer. Il a un logement rénové.

3) en application des dispositions de l'alinéa 15 de la délibération :

**Arrêté n° 2016-019** : délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'occasion de l'aliénation du bien sis sur le Site de la Paix et cadastré section 10 n° 661/3 et 663/17.

Décisions de non-préemption du 30/11/15 au 29/02/16			
30/11/2015	Section 7 n° 378/50	22 rue Briand	398 m <sup>2</sup>
09/12/2015	Section 5 n° 1063/91	8 rue Fayolle	38 m <sup>2</sup>
28/12/2015	Section 1 n°411/11	43-45 rue Joffre	850 m <sup>2</sup>
28/01/2016	Section 5 n° 1171/95	15 rue Pierre Curie	202 m <sup>2</sup>
03/02/2016	Section 2 n° 519/61	71 rue Castelnu	267 m <sup>2</sup>
04/02/2016	Section 4 n°300/10	21 rue du Stand	561 m <sup>2</sup>
08/02/2016	Section 2 n°409/49	Rue des Vosges	14 m <sup>2</sup>
12/02/2016	Section 1 n° 5 - 393/197	33 rue Joffre	291 m <sup>2</sup>
16/02/2016	Section 7 n° 356/050	21 rue Aristide Briand	233 m <sup>2</sup>
29/02/2016	Section 4 n° 295/100	7 impasse Jules Ferry	416 m <sup>2</sup>

Madame Pinna : Concernant la décision 2016-06, pouvez vous donner des explications ?

Monsieur le Maire : C'est une personne qu'on a dû reloger en urgence.



## **16) Divers.**

Madame Azevedo Goncalves : Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur accueil et je vous assure que mon travail aura comme fil conducteur l'intérêt des citoyens, des citoyennes et l'intérêt commun.

Pourrions-nous avoir un calendrier prévisionnel 2016 des réunions du conseil municipal et des modifications ? Si l'actualité le justifiait, un conseil municipal exceptionnel ou une modification de la date prévue serait toujours possible.

Monsieur le Maire : Le prochain conseil municipal a lieu le 23 mars. On souhaiterait prévoir des dates ? Mais c'est toujours difficile vu la conjoncture.

Madame Azevedo Goncalves : Avez-vous des dates prévisionnelles ?

Monsieur Schmitt : On doit en respecter quatre par an.

Madame Azevedo Goncalves : Je profite également de cette opportunité pour vous demander la communication du règlement intérieur des conseils municipaux et des commissions, ceci afin de m'aider à assurer au mieux mes nouvelles fonctions.

Monsieur le Maire : C'est noté et ce sera fait.

Madame Azevedo Goncalves : Je me permets de réitérer ma demande de permettre au public présent de s'exprimer, car c'est un moment d'échanges qui peut permettre de développer un sujet à l'instant « T » et discuter de « projet » comme celui présenté ce jour.

Madame Pinna : J'aimerais revenir sur l'histoire du pigeonnier. Depuis la mise en place du nouveau pigeonnier sur le site de la Paix, il semblerait qu'on ne constate aucun pigeon. Pire, toutes les ouvertures sont fermées ce qui est ennuyeux, si on souhaite que les pigeons aillent y nicher. Pourrions-nous avoir des explications ?

Monsieur Toczek : Il faut les enfermer quatre semaines et on en a remis des autres.

Monsieur Fortugno : Cela fait deux mois que c'est fermé.

Une personne du public : Tout est fermé, tout est condamné, j'ai pris des photos quand même hier soir.

Monsieur Toczek : On va voir comment remédier à cela.

**La séance est levée à 22 heures 15.**

